

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 21/03/2026

Date d'affichage : 17/03/2026

Nombre de Conseillers en exercice : 27 - Présents : 26 - Votants : 27

Le 21 MARS 2026 à 10H00

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. Joël RENAULT, Doyen et Président de la séance.

**Sont présents :** Adrien JEHENNE, Manuella HAMEL, Jérôme GAHERY, Nadia JEHAN FAUDET, François MESTRES, Emilie DESVOL, Mickaël ROGER, Adjoint au Maire, David GIROULT, Maire Délégué de Vengeons, Joël RENAULT, Bernard LEMOUSSU, Evelyne HILLIOU, Anne-Marie ARSENE, Marie-Laure FRELIN GOSSET, Bernadette AMELINE, Jean-Claude DESMASURES, Louis-René LE TOURNEUX DE LA PERRAUDIERE, Bruno FORGEAIS, Patrick HUARD, Didier BOULAY, Nelly MAUDUIT-JOSEPH, Damien HILI, Christelle MARIE, Sébastien DANGUY, , Marlène BONNEL, Magali HARIVEL, Séverine LEPROVOST, Conseillers municipaux,

**Sont absents excusés :** Nadège BOULE.

**Ont donné procuration :** Nadège BOULE à Adrien JEHENNE.

**Secrétaire de séance :** Mickaël ROGER

### Délibération portant détermination du nombre d'Adjoints à élire

Le Maire, avant de procéder à l'élection des adjoints, détermine le nombre d'adjoints à élire. Pour rappel, les conditions qui déterminent le nombre d'adjoints à élire sont les suivantes :

- Au moins 1 adjoint
- Le nombre d'adjoints ne peut dépasser 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Concernant Sourdeval, commune nouvelle, une majoration du nombre de conseillers lié à la fusion permet de composer un Conseil de 27 membres. Cependant, le calcul concernant le nombre d'adjoints se base sur la strate du nombre d'habitants non majorée qui donnerait normalement droit à composer un Conseil de 23 membres.

Le calcul du nombre d'adjoints est le suivant : 23 conseillers x 30% = 6.9 adjoints maximum. Le nombre d'adjoints ne pouvant dépasser 30%, il est possible d'élire 6 adjoints parmi les membres du Conseil.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer pour élire 6 adjoints.

Après délibération, la proposition d'élire 6 adjoints est approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.  
A Sourdeval, le 21 mars 2026.

Le secrétaire de séance,  
Mickaël ROGER

Le Maire,  
Adrien JEHENNE

